

**ARRÊTÉ ACCORDANT UNE RÉCOMPENSE POUR
ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu la demande de Monsieur Thierry MATHÉ, Directeur départemental de la sécurité publique d'Eure-et-Loir, relative aux violences urbaines qui se sont déroulées en juin et juillet 2023 sur le département d'Eure-et-Loir ;

Considérant que la conduite des policiers engagés sur ces événements est de nature à être récompensée au titre des actes de courage et de dévouement ;

Sur proposition de Monsieur Frédéric BLANC, Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE :

Article 1 : Une médaille pour actes de courage et de dévouement est décernée aux policiers de la Direction départementale de la sécurité publique d'Eure-et-Loir, dont les noms suivent :
Bronze :

- Monsieur Gauthier MARTIN, lieutenant
- Madame Marine FRITSCH, lieutenant
- Monsieur Christophe PELTIER, major
- Monsieur Yann MESANGE, major
- Monsieur Mathieu REMIGNON, brigadier chef CS
- Monsieur Sébastien BLEUNVEN, brigadier chef CS
- Monsieur Mickaël DROUET, brigadier chef CN
- Monsieur Christophe SURIN, brigadier chef CN
- Monsieur Stéphane AMATO, brigadier chef CN
- Monsieur Johan MOLINIER, gardien de la paix
- Monsieur Stéphane BEREL, gardien de la paix
- Monsieur Pierrick PELE, gardien de la paix
- Monsieur Clément DAL, gardien de la paix
- Monsieur Mickaël DUBOIS, gardien de la paix
- Monsieur Alexandre DELALANDRE, gardien de la paix
- Monsieur Dimitri NEDOREZOFF, gardien de la paix
- Madame Anaïs BORNE, gardien de la paix

- Monsieur Nicolas IOANNOU, gardien de la paix
- Monsieur Jean LIVET, gardien de la paix
- Monsieur Julien DEGRAEVE, gardien de la paix
- Monsieur Corentin NICHOLAS, gardien de la paix
- Monsieur Rudy MEDE, gardien de la paix
- Monsieur Dorian FERRERES, gardien de la paix
- Monsieur Maxence JUDAIS, gardien de la paix
- Madame Delphine MAUGER, gardien de la paix
- Monsieur Clément BUREAU, gardien de la paix
- Monsieur Henry ANGLES, gardien de la paix
- Monsieur Nadir MEBANI, gardien de la paix
- Monsieur David PICAULT, major RULP
- Monsieur Joffrey LACAM, brigadier chef CS
- Monsieur Julien MENDES DOS SANTOS, brigadier chef CN
- Monsieur David RAMETTE, brigadier chef CS
- Monsieur David PELLETIER, gardien de la paix
- Monsieur Cyndel LUCQUIAUD, gardien de la paix
- Monsieur Axel POUPIN, gardien de la paix
- Monsieur Silvio BENTO, gardien de la paix
- Monsieur Romain TAILHANDIER, gardien de la paix
- Monsieur Henry PERRY, gardien de la paix
- Monsieur Didier COURTY, gardien de la paix
- Monsieur Jérôme ROBIN, gardien de la paix
- Monsieur Dylan MOLINIER, gardien de la paix
- Monsieur Théo DOLBEAU, policier adjoint
- Monsieur Mathieu LANGLAIS, policier adjoint
- Monsieur Ludwig SOULAINÉ, policier adjoint

Argent de 2ème classe :

- Monsieur Kévin JAFFRE, brigadier chef CN
- Monsieur Stéphane LEGOUT, brigadier chef CN
- Monsieur Dimitri LAFLEUR, brigadier chef CS
- Monsieur Oliver COUSIN, gardien de la paix
- Monsieur Robin DUPARC, gardien de la paix

Or :

- Monsieur Thierry MATHÉ, commissaire général
- Monsieur Hervé STEYER, commissaire de police

Article 2 : Monsieur Frédéric BLANC, Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Chartres, le

23 JAN. 2024

Le Préfet,



Hervé JONATHAN